

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR



Lieu-dit « La Rouvière » - Chemin de Reboul
83590 GONFARON
Port. : 06 11 18 82 52 – Tél/Fax : 04 94 78 31 06



CLUB DU VAR

Mode de Sélection au Championnat du Var de tir en salle 2014

Championnat du Var individuel

- 1 – Seuls les archers varois sont acceptés.
- 2 – L'archer devra avoir réalisé 3 scores au minimum.
- 3 – Les catégories concernées sont : Benjamin à super-vétéran.
Les poussins ne sont pas pris car trop peu pour ouvrir un championnat dans leur catégorie.
- 4 – Les armes utilisées sont : classique, poulies, arc nu.
- 5 – Archers sélectionnés :
Un tableau sera mis à jour tout au long de la saison salle après chaque concours. Le cut sera défini fin décembre.
Le cut sera établi en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie.
- 6 – Inscription :
Pré-inscription possible qui sera mentionnée sur le site. L'inscription définitive sera enregistrée dès réception du règlement par le club organisateur (Roquebrune) à la date fixée sur le mandat. Par respect envers les autres archers, il sera demandé de signaler toute annulation le plus rapidement possible afin de pouvoir ouvrir la sélection aux archers suivants sur le classement.
- 7 – Déroulement du concours :
Le tir qualificatif sera suivi de duels à élimination directe ; le podium aura lieu à l'issue de chaque finale.
- 8 – Prix des engagements maintenu à 12€ pour les adultes et 10€ pour les jeunes.
- 9 – Les finales de samedi doivent avoir le même podium que celles de dimanche.

LA COMMISSION SPORTIVE